

edito

ON NOUS PREND POUR DES CONS ...

"Il faut réexpliquer la mutation du monde, le monde s'accélère, les mutations s'accroissent", cela permettrait aux Français "d'accepter les réformes fondamentales qu'il faut faire", clamant que l'entreprise est "le vecteur du changement fondamental du pays". "Il est fondamental que l'entreprise soit au cœur du changement et de la société française. On y crée la richesse, on y tisse le lien social, on intègre des jeunes et des minorités, on y forme les gens, on y crée de la dignité et de l'épanouissement par le travail. L'entreprise est une cellule de base de la société française. C'est une communauté de vie, la plus belle après la famille".

A votre avis, de qui sont tirés ces propos ? Qui, dans la période, peut avoir l'audace d'affirmer de telles choses ?

Vous avez deviné ? Non ? Quelques indices : C'est le fils du père, c'est l'héritier du Comité des Forges, le relais français du patron du patronat européen Sellière, le conseiller spécial de Valls et Hollande en matière de destruction du modèle social en France, le rédacteur de la loi travail avec Berger, ... la liste est trop longue, j'arrête. C'est Pierre Gattaz le bien nommé.

Cet homme, qui visiblement ne doute de rien, vient expliquer aux centaines de milliers de manifestants, de travailleurs pauvres, de chômeurs, de précaires qui ne peuvent pas faire grève, que l'entreprise, donc le capital, est formidable, qu'elle est au cœur de notre société et que c'est notre deuxième famille. C'est fantastique ! On pourrait presque en sourire si ce n'était pas si grave.

Quelle "communauté de vie", comme il le dit, quelle "famille" accepterait une telle violence, une telle abnégation, un tel renoncement comme il nous l'est imposé dans les boîtes ? Quel groupe social pourrait imposer la maltraitance, la souffrance, le renoncement dans son propre groupe tout en pensant que c'est bon pour l'intérêt général, que c'est salutaire et émancipateur ? Ce spécimen, ne représentant qu'une caste méprisante autoritaire, a-t-il oublié que le lien de subordination et l'obéissance absolue étaient la règle pour l'ensemble des salarié(e)s dans ce pays et du monde entier ?

Il fait partie des quelques-uns, qui, après la

très forte mobilisation dans les manifestations du 14 juin dernier, n'ont vu que les casseurs et non les cortèges, n'ont retenu que la Cgt et pas les autres organisations, n'ont vu que les dockers et pas la charge des CRS, les vitres de l'hôpital Necker et pas le policier "déguisé" avec son marteau, le gaz lacrymogène plutôt que les chasubles et drapeaux.

Quelle est sa position sur l'interdiction de manifester, décrétée par l'autoritarisme gouvernemental, lorsque l'on sait que ce patron met à disposition un "kit pratique Non au blocage" qui incite tous les patrons à porter plainte particulièrement contre nous, lorsque les salarié(e)s décident de manifester leur colère et poser leurs revendications ? Il met même à disposition un modèle de plainte à donner aux salarié(e)s pour saisir le procureur de la République, toujours en cas de blocage.

Ce genre de personnage et ceux de sa race nuisent gravement aux travailleurs de ce pays et plus largement à l'ensemble de la population. Pouvons-nous encore supporter longtemps que nos vies, notre existence soient dictées par une minorité omnipotente, qui décide au nom de la sacro-sainte compétitivité, qui prône la réduction de nos droits collectifs et individuels à sa portion la plus infime possible, qui ne rêve que d'asservissement et d'esclavage ?

La période estivale qui arrive va nous faire un peu de bien. Pour autant la bataille n'est pas terminée. Personne ne peut dire, à l'heure où vous lisez ce bulletin, quelle sera l'issue de ce conflit.

La Cgt n'a pas de congés, seuls ses syndiqué(e)s, ses militant(e)s en ont. La guerre contre le capitalisme, ses représentants patronaux et gouvernementaux n'est pas terminée, bien au contraire.

Il va nous falloir beaucoup de discussions, de courage, de détermination, pour convaincre que nos revendications sont les seules qui vaillent pour un changement total de société, débarrassée de ce modèle économique.

Courage, mes camarades !

Sébastien Martineau - Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

On nous prend pour des cons...	P. 1
Tract UD 28 et 30 Juin	P. 2 - 3
Votation citoyenne + Bulletin de vote	P. 4 - 5 - 6
Tract CH George Sand	P. 6
Motion de l'USD Santé	P. 7
Information LSR 18 - Séjour Urrugne	P. 7
AG Indécosa CGT 18 du 16-06-2016	P. 8
Résultats de la Souscription de l'UD	P. 8

AGENDA



JOURNEE d'ETUDE

Le MERCREDI 28 SEPTEMBRE
à l'UL de Bourges - 5 Bd Clemenceau

Matin : 1936 ☞ Retour sur l'histoire

Après-midi ☞ La culture et le sport

Inscrivez-vous dès maintenant
auprès de l'UD



SYNDICALISTES... PAS VOYOUS ON NE LÂCHE RIEN

GRÈVE ET MANIFESTATIONS

MARDI 28 JUIN 2016

BOURGES

à 10 h 30 Plateau de la machine agricole
(à côté du Palais d'Auron)

VIERZON

à 10 h 30 – Forum République

ST-AMAND

à 10 h 30 – Place de la République

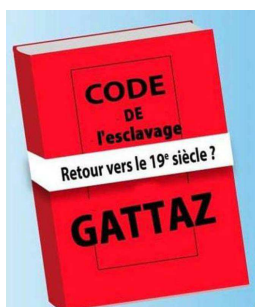
ST-FLORENT

à 10 h 30 – Place de la République

LA GUERCHE

à BOURGES ou à NEVERS

TOUS à la MANIF



JEUDI 30 JUIN 2016

RASSEMBLEMENT

BOURGES

à 17 h 30 – Place de la Résistance

Après la grande journée de mobilisation du 14 juin où 1.300.000 manifestant-e-s se sont rassemblé-e-s partout en France, nous vous devons de rétablir quelques vérités sur cette journée. La CGT fait l'objet depuis plusieurs semaines d'une attaque politico-médiatique sans précédent depuis des décennies. Faut-il rappeler que les mobilisations, les actions, les grèves, les manifestations sont à l'initiative de sept organisations syndicales de salarié-e-s et de jeunesse au niveau national et de quatre syndicats dans le département, et décidées par les salariés. Alors pourquoi s'en prendre uniquement à la CGT ? Pourquoi s'attaquer à la 1^{ère} organisation syndicale de salarié-e-s ? Les réponses sont simples et évidentes : il faut discréditer, stigmatiser, donner une mauvaise image au seul syndicat qui allie contestation, mobilisation, et fait

des propositions lorsqu'on lui en laisse la possibilité.

Les mots utilisés par les membres du gouvernement sont d'une extrême violence. Ils sont repris en chœur par la droite complexée (PS), la droite décomplexée, le Front National, certains journalistes et le patronat sans aucun discernement ni aucune dissonance. Leurs propos, leurs insultes sont dignes de la violence que déploient les casseurs en marge des manifestations. Nous traiter de terroristes, de voyous, d'irresponsables, nous comparer à ceux qui ont massacré des dizaines de personnes à Paris, montre toute la haine qu'ils portent aux mouvements sociaux et ceux qui l'organisent. Cela prouve également que ceux qui nous gouvernent sont sur une autre planète, satellisés,

sourds et aveugles puisqu'ils ne voient pas, n'entendent pas la colère (et non la violence) exprimée par les contestataires.

Car colère il y a. Elle s'exprime de différentes façons mais elle existe. Elle est perceptible dans les manifestations, dans les entreprises et les services, la fonction publique, dans les grèves, par la votation, dans le soutien apporté par celles et ceux qui sont dans la précarité salariale et qui ne peuvent faire grève, chez les chômeurs et la jeunesse.

La violence, elle existe ! Mais pas dans les rangs de la CGT. Elle existe et est organisée par quelques-uns et commanditée par d'autres. Ces commanditaires ne sont peut-être pas ce qu'on croit. Quel rôle a le gouvernement depuis le début de la mobilisation ? A quoi joue le patronat ?

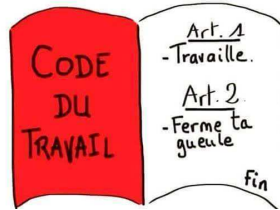
Lorsqu'on voit ce qui se passe en marge des manifestations parisiennes, où quelques dizaines de casseurs, et non des centaines comme le dit le gouvernement (nous y étions), peuvent en toute impunité tout casser sans que les forces de l'ordre ne bougent un orteil, cela peut nous poser question. A aucun moment les forces de l'ordre n'ont tenté d'interpeller les belligérants avant qu'ils ne commencent. A l'inverse, les forces de l'ordre se sont retournées contre les ma-

nifestants en chargeant, gazant et frappant à tour de bras. La réaction du service d'ordre de la CGT a été de se protéger et de se défendre. Nous pouvons l'affirmer haut et fort car, nous le répétons, nous y étions.

La violence est du côté du gouvernement et du patronat. Pour preuve les mots de Valls qui nous accusent d'être de mèche avec les bandes organisées de casseurs. Mais qui sont-ils ? Anarchistes, membres du Front National ou encore policiers spécialisés ? Les trois. Lors des dégradations sur l'hôpital Necker, acte honteux par ailleurs, les camarades du Cher présents sur place ont vu le casseur, et à côté, un policier en civil surveillant les à-côtés du casseur. Alors qui est de connivence avec qui et qui organise quoi ?

La démocratie est en danger. L'exécutif menace d'interdire les manifestations si les organisateurs n'arrivent pas à encadrer les manifestations et surtout ses abords. Mais de qui se moque-t-on ? Hollande demande à la CGT d'assurer le maintien de l'ordre en lieu et place des forces du Ministère de l'Intérieur, qui semble être l'instigateur de la violence. Le gouvernement tente de museler les organisations contestataires, et surtout de diminuer, voire supprimer, les libertés collectives et individuelles.

LE CODE DU TRAVAIL VU PAR VALLS



- ⇒ **NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS DICTER NOS DÉCISIONS.**
- ⇒ **NOUS NE LÂCHERONS RIEN JUSQU'AU RETRAIT DE LA LOI.**

**NOUS NOUS BATTRONS, EN INTERSYNDICALE,
AVEC LES SALARIÉ-E-S POUR OBTENIR DES DROITS NOUVEAUX
POUR L'ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS-EUSES,
DES CHÔMEURS, DES RETRAITÉ-E-S, DE LA JEUNESSE,
POUR UN NOUVEAU MODELE DE SOCIÉTÉ, SORTIE DU CAPITALISME.**



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

La démocratie ayant un sens pour les salarié-e-s, les jeunes, les privé-e-s d'emplois, les retraité-e-s, les organisations syndicales et de jeunesse, mobilisées depuis presque 3 mois décident d'une VOTATION CITOYENNE dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude.

La mobilisation puissante des salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s. Pour toute réponse le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression.

Plus de 70 % de la population est opposée à ce projet de loi ainsi qu'à l'utilisation du 49.3.

Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi, pour tenter d'en minimiser les impacts, mais le compte n'y est toujours pas pour les salariés et pour les jeunes.

Le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré.

Alors que certain-e-s parlent d'avancées, d'autres comme le Medef, jugent que le projet est vidé de son sens. Ce texte reste fidèle à son objectif de départ :

Inversion de la hiérarchie des normes (article 2). La primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche. Cela aurait pour effet de faire voler en éclat le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous les salarié-e-s et la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des normes défavorables... Avec pour finalité, l'inégalité entre les salarié-e-s d'un même secteur, l'éloignement de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une course au dumping social.

CONCOURENT À CETTE RÉGRESSION SOCIALE :

► Les accords de développement et de maintien de l'emploi

Depuis la loi de 2013 des accords d'entreprise « défensifs » peuvent être conclus en cas de difficultés économiques.

Ils peuvent imposer aux salarié-e-s des modifications de durée et d'organisation de travail ainsi que de rémunération, bien sûr en leur défaveur.

Désormais de tels accords régressifs seraient aussi possibles même si l'entreprise va bien! Et fini le licenciement économique si un salarié-e refuse une telle modification de son contrat de travail. L'entreprise ne sera pas tenue de faire un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et n'aura pas besoin de prouver qu'elle a des difficultés économiques.

► L'assouplissement du licenciement économique

La définition des difficultés économiques demeure plus que large : perte d'exploitation, réorganisation, sauvegarde de la compétitivité, baisse de chiffres d'affaires, de commandes,... ne permettant plus au/à la juge d'apprécier le sérieux et la réalité des difficultés économiques et des licenciements. Ces dis-

positions empêchent aussi le/la salarié-e de contester le licenciement économique auprès du/de la juge prud'homal. Avec de telles mesures, ce n'est pas la peur d'embaucher qui est de mise mais bien celle de perdre son emploi pour les salarié-e-s. Que resterait-il donc, dans ces conditions, du CDI ?

► Le référendum-chantage

Possibilité pour les organisations syndicales minoritaires (30 % des voix aux élections professionnelles) de pouvoir demander un référendum pour valider un accord – régressif – signé avec l'employeur-euse.

Ceci s'opposerait aux choix des salarié-e-s dans les élections professionnelles, mettant à mal le principe de représentativité des organisations syndicales et l'exercice du droit d'opposition. C'est en vérité un véritable déni de démocratie sociale dont il s'agit.

On ne connaît que trop la sincérité d'un référendum placé sous le couperet de la délocalisation ou des suppressions d'emploi et le « libre arbitre » qu'il en résulte pour les salarié-e-s sommés de choisir entre garder la « garantie » de l'emploi ou leurs garanties, Smart en est un exemple.

► Une médecine du travail au rabais et dévoyée

Loin de chercher à la développer, le projet de loi El Khomri entérine une situation déjà fragilisée. La visite médicale d'embauche est réservée aux seul-e-s salarié-e-es affecté-e-es sur des postes présentant des risques particuliers, la périodicité des visites médicales est supprimée, la possibilité est ouverte à des non médecins pour faire les visites médicales et les études de postes... La médecine du travail est

aussi attaquée par une réforme de l'aptitude.

Ainsi le rôle de la médecine du travail est radicalement transformé notamment en ne permettant plus de faire lien entre le travail et les affections subies de son fait. D'un rôle de prévention, elle mute à celui de délivrance d'un permis d'embaucher et de licencier.

► La fonction publique également concernée

Si ce projet de loi vise d'abord à modifier le Code du travail, les agent-e-s de la Fonction publique sont concernée-e-s, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions, qui pourraient être transposés dans le secteur public. En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de fonction publique sont la transposition de dispositions du Code du travail (dialogue social, rapport national, local, temps de travail, etc.)

► Pour les jeunes, le droit à l'avenir remis en cause

Alors que les jeunes connaissent déjà la précarité pendant leurs études et leur insertion professionnelle, la loi travail est une véritable remise en cause de leur droit à l'avenir imposant de travailler plus pour gagner moins, tout en fragilisant leur parcours de vie en facilitant les licenciements.

Les organisations des pays voisins qui ont fait l'expérience d'une réforme du marché du travail dans un passé récent, Italie, Espagne, Portugal, bien sûr la Grèce mais également l'Allemagne mesurent les conséquences et interrogent très fortement la pertinence du projet gouvernemental en France. Leur position se traduit par des messages de solidarité et les grèves organisées actuellement.

**La votation citoyenne
organisée par les 7 organisations syndicales
doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes,
privé-e-es d'emplois, retraité-e-s et citoyen-ne-s
de s'engager dans la mobilisation.**

PARTICIPEZ-Y EN DÉPOSANT LE BULLETIN DE VOTE !

**Page suivante : Bulletin de vote à remplir
et à retourner le plus rapidement possible à l'UD-CGT du Cher - 8 Place Malus - 18000 BOURGES**



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

Nom, prénom : _____

- Salarié-e du public
- Salarié-e du privé
- Etudiant-e/lycéen-ne
- Retraité-e
- Privé-e d'emploi

Lieu de travail ou d'étude : _____

Retrait du projet de loi travail :

Pour Contre

Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s :

Oui Non

Signature :

Commentaires :

VIE SYNDICALE



SYNDICAT CGT CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND
77 Rue Louis Mallet - 18024 BOURGES CEDEX

Depuis plusieurs mois des propos et comportements racistes, homophobes, sexistes sont tenus par certains agents de l'établissement à l'encontre de plusieurs collègues.

La semaine dernière dans le cahier du self du personnel à Bourges nous avons pu lire :

« Et vive le jambon chez les autres, porc salut, ici on est en France ».

Nous avons saisi le Directeur pour lui demander de condamner de tels propos et qu'un rappel soit fait auprès des personnels. Monsieur le Directeur s'est contenté d'un écrit philosophique sur le même cahier.

Ces actes portent atteinte à la dignité des agents et sont incompatibles avec les valeurs essentielles de notre mission auprès des personnes accueillies.

L'unité des salariés, quelles que soient leur nationalité, leurs origines, leurs opinions philosophiques, religieuses est nécessaire pour défendre nos conditions de travail, nos salaires, un service public de qualité qui se doit d'accueillir l'ensemble des usagers.

Notre syndicat condamne vigoureusement ces agissements quels qu'en soient les auteurs qui sont à l'opposé des valeurs d'égalité, de fraternité, de solidarité, de laïcité, de tolérance que porte notre organisation syndicale.

Nous soutiendrons tous les agents qui sont ou seraient victimes de tels propos, nous appelons les personnels au respect, à la tolérance et à la fraternité.



**Union syndicale de la santé
et de l'action sociale CGT du Cher**
8, Place Malus - 18000 Bourges
TEL. FAX. : 02 48 50 55 38
E. mail : usd-sante.cgt18@wanadoo.fr



A Vierzon, le 10/06/2016

MOTION

L'union syndicale de la santé et de l'action sociale CGT du Cher s'oppose toujours à la loi santé et réaffirme son positionnement vis à vis de cette loi en particulier à la mise en place des GHT (Groupement Hospitalier de Territoire).

La CGT santé et Action Sociale du Cher considère que ces groupements auront des conséquences néfastes pour l'accès aux soins sur le département du Cher mais également sur les agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Nous sommes donc opposés fortement aux prérogatives de la convention constitutive des GHT. A aucun moment les représentant-e-s du personnel n'ont été impliqué-e-s et consulté-e-s dans l'élaboration. Le CTE est simplement consulté. Pour preuve le document qui nous est remis laisse présager que tout est déjà décidé.

Ces regroupements entraîneront inévitablement :

- ⇒ La fermeture de nombreux services,
- ⇒ Un éloignement des lieux de soins ;
- ⇒ Une réorganisation du sanitaire vers le médico-social ;
- ⇒ Une concentration des pouvoirs et des lieux de décisions ;
- ⇒ De la mobilité forcée pour les personnels ;
- ⇒ Une diminution de la démocratie sanitaire et de l'expression collective ;
- ⇒ La perte d'autonomie des établissements dépendant de l'établissement qui dirigera le GHT ;
- ⇒ La délocalisation des spécialités : les usagers devront faire des kilomètres pour pouvoir voir un spécialiste (ex : une personne de St Amand devra aller à Vierzon pour la chirurgie viscérale)
- ⇒ La diminution de l'offre de soins ;
- ⇒ La casse du service public ;
- ⇒ La polyvalence accrue des personnels, travailler sur plusieurs services ou sites,
- ⇒ Le coût de plus en plus cher pour le transport (ambulance, en voiture personnelle)
- ⇒ Des suppressions d'emplois dans le seul but de faire des économies et non d'améliorer la prise en charge des patients dans service public.

La CGT est donc fortement opposée aux prérogatives de la convention constitutive des GHT du Cher et porte plutôt une réforme d'ampleur pour la mise en place d'un grand service public de santé et d'action sociale, sortant du tout comptable et de la réduction de l'offre de soins.

La CGT revendique une réelle expression des personnels sur les sujets qui les concernent au quotidien dans leur vie au travail par le biais de leurs représentant-e-s syndicaux, élu-e-s ou mandat-é-s.

*Pour l'Union Syndicale départementale de la santé et de l'action sociale CGT du Cher.
et la CGT du Centre Hospitalier de Vierzon
Jean-Claude HOUBION*

Information de LSR 18

IL RESTE DES PLACES POUR URRUGNE (PAYS BASQUE)

**Du 17 au 23 Septembre 2016, LSR 18 vous propose un séjour à URRUGNE.
Renseignements auprès de : Robert FOURNIER - Tél : 02.48.65.71.20**



Assemblée Générale INDECOSA-CGT 18 du Jeudi 16 Juin 2016

40 participants représentant 14 syndicats, 3 Unions Locales, l'UD-CGT et 10 invités se sont réunis le jeudi 16 juin, à l'Espace Tivoli Initiatives à Bourges pour débattre du bilan d'activité des exercices 2013-2014-2015, valider les comptes annuels, et voter les orientations de travail pour les 3 années à venir, 2016 à 2018.

L'Assemblée Générale a procédé à l'élection du Conseil d'Administration et a confié à Blandine HARLE la présidence de l'Association succédant en cela à Guy LEGER.

Un compte rendu complet des travaux de cette AG sera adressé prochainement aux organisations CGT.

SOUSCRIPTION 2016

de l'UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS CGT du CHER

* * * * *

REPARTITION DES LOTS

CHEQUE CADEAU de 150 €uros: 4564

CHEQUE CADEAU de 100 €uros: 2062

CHEQUES CADEAUX de 45 €uros: 0232 – 0491 – 5224 – 5244 – 5371

CHEQUES CADEAUX de 30 €uros: 1773 – 5326 – 5377 – 5429

CHEQUES CADEAUX de 20 €uros: 1391 – 3787 – 5312 – 5353 – 5381 – 5458

LECTEURS DVD: 1826 – 5477

APPAREILS PHOTO: 2209 – 5219

DISQUES DURS: 4052 – 5297 – 5364

COFFRETS CADEAUX: 3876 – 5070 – 5322 – 5404

CLES USB: 1271 – 1439 – 2638 – 3363 – 3719 – 5214 – 5249 – 5292 – 5333

BOUILLOIRES ELECTRIQUES: 592 – 4697 – 5286 – 5454 – 5492

OUTILLAGES: 2611 – 3547 – 5008 – 5347 – 5414 – 5466

FILETS GARNIS:

0391 – 1335 – 1527 – 1935 – 2343 – 2502 – 2731 – 2777 – 3007 – 3197 – 3359 – 3605 – 3614 –
3746 – 3755 – 3764 – 3781 – 4341 – 4440 – 5319 – 5357 – 5388 – 5407 – 5418 – 5487

Les billets dont les numéros se terminent par 3 ou 8 gagnent 1 lot

**Les lots sont à retirer à l'Union Départementale des Syndicats CGT du Cher
8 Place Malus à Bourges**

sur présentation du billet gagnant et ce jusqu'au 28 Octobre 2016